



SNEP-FSU
Aix-Marseille



Nouvelle évaluation

En lien avec ces modifications de la structure et de la progression de carrière, le ministère revoit les **finalités de l'évaluation** des personnels, afin de « *mieux accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier* ».

Dans cet « *accompagnement au long de la carrière* », conseils et formations pourront être demandés individuellement ou par les équipes.

L'IPR ou le chef d'établissement pourront aussi proposer cet accompagnement.

Le ministère revoit aussi **les modalités d'évaluation**, la faisant se dérouler lors de « *rendez-vous de carrière* ».

Trois « *rendez-vous* » permettront d'obtenir chacun une accélération d'un an dans l'avancement d'échelon en classe normale pour 30 % des promouvables aux **7e et 9e échelons et pour l'accès à la Hors classe**.

Ils prendront les formes suivantes :

→ **une séance d'inspection avec l'IPR** (séquence en classe suivie d'un entretien)

→ **un entretien avec le chef d'établissement**, dont les objectifs et le contenu ne sont pas cadrés nationalement : le SNEP-FSU en rejette le principe ;

→ **un compte rendu d'évaluation voir fiche évaluation**, dont les critères sont fixés nationalement, rempli par l'IPR et le chef d'établissement, conclu par un avis final du recteur en vue d'une réduction d'un an de la durée de séjour aux 6e et au 8e échelon et un accès plus rapide à la Hors Classe. **Ce document pourra faire l'objet d'un appel en CAPA.**

Le SNEP-FSU exige le respect de la liberté pédagogique, revendique une formation continue de qualité et défend le principe de déconnexion entre évaluation et déroulement de la carrière.